ROUBAIX

Bureaux : 48, rue de la Gare (Téléphone 361-17)
Dépôt de vente : 36, rue du Collège

A TRAVERS LA VILLE

UNE JEUNE FILLE DISPARUE

Mercredi, vers 13 h., Mlle Emilienne Bostin, née le 7 novembre 1927, quittait le domicile paternel, 126, rue du Pile, pour se rendre chez ses grands-parents demeurant à Herseaux. Ses parents s'inquiétèrent de ne pas la voir rentrer et, vers 22 h., sa mère, née Eva Calonne, se présenta au commissariat central où elle déclara sa disparition. Voici son signalement : taille 1 m. 50 environ, nue-tête ; elle portait un manteau et des souliers noirs, et des bas marrons.

UN PIÉTON RENVERSÉ PAR UN CAMION

Hier, vers 6 h. 30, M. Louis Vanglevale, épicier, demeurant 53, rue de la Potennerie à Lille, et M. Pierre Andrieux, 49, rue de Tournai, maison Masure, 5, furent tamponnés avenue Jean-Jaurès, près de la rue de l'Espérance, par un camion désétablissements Honoré, à Lille, qui se dirigeait vers cette dernière ville. M. Andrieux fut relevé avec des contusions sérieuses, et M. le docteur Baroyer lui donna les premiers soins. Un constat fut dressé par M. Paul Gaillard.

TRANSFÉRÉ AU PARQUET

Nous avons relaté hier l'accident survenu boulevard Gambetta à l'angle de la rue Pierre-de-Roubaix. Nous avons appris, dans le courant de la journée d'hier, que le responsable de cet accident, M. Louis Gourdin, 60 ans, demeurant 102, rue de Soissons à Tourcoing, qui, sous l'influence de la boisson n'était plus maître de sa direction, a été transféré au Parquet et écroué à la prison de Loos.

DISTRIBUTION DES PRODUITS PÉTROLIERS

La distribution des bons d'essence valables pour mars commencera aujourd'hui 1er mars suivant l'horaire ci-après : pour toutes les catégories, du numéro 1 à 100, de 8 h. 30 à 11 h. 30 ; de 14 h. 15 à 17 h. pour les numéros 101 à 200 inclus ; le 2 mars, 201 à 300.

Il est rappelé aux titulaires de bons, modèle « K » de février que ces bons ne doivent pas être retenus par les distributeurs, mais qu'ils doivent être remis lors du retrait de ceux de mars. Les formalités pour la délivrance des bons sont toujours en vigueur. La carte verte sera exigée à l'entrée de la salle. Le dépôt des déclarations pour avril expire ce soir à 17 heures.

PAIEMENT DES CHOMEURS

Le paiement aura lieu samedi 2, rue de l'Ermitage, dans l'ordre suivant :

8 h. 30, de 1 à 8.192 ; 9 h., de 8.193 à 13.835 ; 9 h. 30, de 13.836 à 19.061 ; 10 h., de 19.062 à 23.385 ; 10 h. 30, de 23.386 à 35.826 ; 11 h., de 35.827 à la fin.

Sociétés et Comités

SPORT OUVRIER ROUBAISIEN. — La Commission porte à la connaissance des membres de la section féminine que les répétitions ont lieu les dimanches, de 9 h. à 11 h. 30, salle de gymnastique du Foyer municipal d'Education Ouvrière, 173, rue Jules Guesde. Dès que possible, elles auront lieu en semaine.

FOOTBALL. — **Amicale du Jean Ghislain** : Réunion ce vendredi, à 18 h. 30, au siège, 64, rue de l'Ommelet. Composition de l'équipe qui jouera dimanche contre l'Amical Club du Croix, à 9 h., avenue G. Sendras.

SYNDICAT DES MARCHANDS DE CHARBONS DE DETAILLANTS. — Dimanche 3, à 9 h., au siège, réunion. Paiement des jetons ; rentrée des bons jaunes.

ORPHEON DES ANCIENS COMBATTANTS. — Dimanche 3 mars, à 11 h., assemblée générale.

AMICALE MARCELIN BERTHELOT. — Dimanche 3, à 10 h., réunion générale dans la salle du Cercle de l'école du boulevard d'Hallluin. Remise des cartes de l'exercice 1940. Les familles des amicalistes mobilisés sont priées de bien vouloir communiquer les nouvelles adresses.

CERCLE ARTISTIQUE L'AVENIR. — Ce vendredi, à 18 h. 30, cours de solfège. Samedi 2 mars, à 19 h., répétition générale au siège, 31, rue Jules Guesde.

MUTUELLE DES MUTILES DU TRAVAIL. — Permanence, 13, rue Louis Catrice, dimanche, de 10 h. à 12 h. Cotisations et renseignements.

UNION NATIONALE DES PRISONNIERS CIVILS. — Dimanche 3 mars, à 10 h.30, réunion de Commission au siège, Café de la Cloche 6 rue du Maréchal Foch. De 10 à 12 h., permanence pour les sociétaires. Paiement des cotisations 1940, dons pour les camarades mobilisés.

FAMILLES NOMBREUSES DE St-JOSEPH ET DU FONTENOY. — Dimanche, de 11 à 12 h., réunion au siège, rue des Anges. Cotisations 1940. Se présenter muni du livret de famille et des adresses des mobilisés pour compléter les dossiers.

Les feuilles de famille seront remises à ceux ayant assisté aux précédentes permanences. Il n'y aura plus de réunion.

SOCIÉTÉS SPORTIVES

BOXE. — **Académie des Sports** : Dimanche 3, de 9 h. 30 à 11 h. 30, entraînement at pesée générale en vue du gala de mars. Les boxeurs désireux de participer à ce gala, sont priés de se faire inscrire au plus tôt au siège, 41, rue du Chemin de Fer.

JEUX DIVERS

FLÉCHETTES. — Partie à 19 h. chez Laurent, 64, rue de l'Ommelet, dimanche 3 mars.

ETAT CIVIL

Naissances. — Robert Fouques, rue de Maubeuge, Fort Loriden 53 ; Bernard Catteau, rue Rosa Bonheure 12.

Publication de mariage. — Victor Biesuwart, de Wattrelos (N.), et Paulette Obert, rue Edouard Anseele 170, cour Binet 16.

Décès. — Jean-Baptiste Glorian, 71 ans, rue de Rohan 8 ; Emile Dargery, 58 ans, rue de l'Hôtel de Ville 2 ; Arthur Timmermans, 72 ans, rue Saint-Laurent 9 ; Césarine Serlet, veuve Gheysens, 83 ans, rue de Barbieux 35 ; Clémence Tesse, veuve Desrousseaux, 82 ans, rue Saint-Jean 52 ; Philomène Scheeck, 79 ans, rue de l'Epeuis 231 ; Catherine Beutere, veuve Bolle, 78 ans, rue de Blanchemeille 37 ; Pierre Pollet, 27 ans, rue du Commandant Bossut à Wattrelos (N.) ; Alidore Declerck, 38 ans, rue de la Perche 39 ter, impasse du Midi 15 ; Léopold Lebrun, 70 ans, rue Henri Carrette 59 ; Gaston Veldie, 49 ans, rue Varte 14 à Croix (N.).

REMERCIEMENTS

Madame Veuve DELIERE, Monsieur Henri DELIERE, toute la famille et les amis remercient bien sincèrement les personnes ayant assisté aux funérailles de

Monsieur Adolphe DELIÈRE

Ouvrier Conducteur retraité des P.T.T.

et celles qui empêchées ont exprimé leurs condoléances.

33310

WATTRELOS

Arrestation. — Les douaniers ont arrêté Pierre Demey, 44 ans, chiffonnier, demeurant à Leigne (Belgique), qui s'était introduit clandestinement en territoire français. Il a été conduit à la gendarmerie et écroué.

Amicale du Pleuya. — Dimanche 3 mars, à 15 h., à l'école, réunion mensuelle. Jeux divers, bibliothèque.

Amical Club du Crétinier. — Dimanche 3 mars, rendez-vous pour tous les joueurs à 7 h. 30, au siège.

Concert aux Amicales du Touquet. — Dimanche 3 mars aura lieu le concert de gala organisé par les Amicales laïques pour leurs membres mobilisés. Ce concert aura lieu dans la salle des fêtes de la rue de Boulogne.

Le Comité organisateur a arrêté à cet effet un programme de premier choix.

A l'issue du concert, grand bal avec le concours d'un orchestre réputé. Grande tombola.

Il est prudent de louer ses places à l'avance. Prix d'entrée : 2 fr.

Etat Civil. — Naissances. — Victor Delsenne, rue de la Martelotte, 11 ; Monique Dion, rue des Trois-Boutelles, 44 ; Henri Vienne, rue du Mont-à-Leux, 496 ; Thérèse Carrette, rue de la Maternité, 1.

Publications. — Victor Biesuwart, rue des Fleurs, 70 bis, et Paulette Obert, à Roubaix ; Julien Colpaert, rue Paule, 14, et Valéria Ghysels, à Lille.

CROIX

TRISTE FIN

Jeudi matin, M. Georges Poldermen, âgé de 35 ans, dessinateur industriel, demeurant rue Courbet, 105, d'est tiré une balle de revolver dans la tête. La mort a été instantanée. Le docteur Bathiat et M. Methan, commissaire de police, ont fait les constatations d'usage.

Familles nombreuses. — Le Comité se réunira mardi 5 mars, à 20 h., Café Saint-Pierre, place de la Liberté.

Etat Civil. — Décès. — Georges Poldermen, 34 ans, dessinateur industriel, 105, rue Courbet ; Jean Gebobys, 4 jours, 24, rue Gustave-Dubled.

Allocations militaires. — Le paiement de la deuxième quinzaine de février aura lieu lundi 4 mars : de 9 à 10 h., pour les n. 1 à 350 ; 10 à 11 h., 351 à 700 ; 14 à 15 h., 701 à 1.050 ; 15 à 16 h., 1.051 à 1.400.

Pour les pompiers. — Un don de 100 fr. a été fait par M. Decottignies Jean, après l'incendie de la ferme rue des Ogiers.

Harmonie Mutuelle. — Répétition générale dimanche à 10 h., au siège, place de la Liberté. Communications du Président.

WASQUEHAL

Football. — Dimanche 3 mars à 15 h., aura lieu, terrain municipal rue Delerue, une belle rencontre amicale entre l'Union Sportive locale et une sélection militaire. Entrée 2 fr. aux tribunes couvertes et gratuite pour les militaires.

Pour les mobilisés. — Les comités de la société de Caisse d'épargne et des amis du jeu de cartes, 90, rue de Tourcoing, organisent les 9, 10 et 11 mars, un grand jeu de dés au plus haut nombre et un concours de piquet et manille. Jeu de dés doté de 100 fr. de prix et nombreux lots de valeur. Manille, 2 tours pour 15 fr. Piquet 3 tours pour 15 fr. Mises 2,50. Les équipes seront tirées au sort.

Fanfare des Accordéonistes. — Vendredi à 19 h., répétition de la clique de tambours et clairons, au siège, 6, rue Philippe-le-Bon où la répétition générale aura lieu dimanche 3 mars à 10 heures.

Avis aux automobilistes. — La remise des bons d'essence pour mars aura lieu à la Mairie, 1er guichet, ce vendredi et demain samedi 2 mars. Les demandes de carburants pour avril devront être déposées au 5e guichet pour samedi 2 mars à 18 h., au plus tard.

HEM

Parti Socialiste. — Assemblée générale le lundi 4, à 19 h., café Delacroix, rue Jules-Guesde.

Pour les « Jeunesses », assemblée générale même jour et même heure.

LANNOY

Comité d'entr'aide. — Pour le remboursement des bons d'achat, permanence dimanche 3 mars, de 11 à 12 h., au siège, Café de l'Hôtel de Ville.

LYS-LEZ-LANNOY

Comité d'entr'aide. — Dimanche 3 mars, jeu de 421. Café de l'Entr'acte, rue Jules Guesde, 110, au profit des mobilisés.

LEERS

Décès. — Nous apprenons la mort du docteur Charles Voitout, de Néchin, survenu à l'âge de 65 ans, et après une courte maladie. Il exerçait l'art médical depuis 43 ans et ses confrères l'avaient choisi comme président du Syndicat des médecin du Tournaisis.

Très estimé dans la commune, il laissera le souvenir d'un médecin doué de grandes capacités et d'un dévouement complet.

Syndicat agricole. — Réunion au siège, café Vendamme, Grand Place, dimanche 3 mars à 11 h.

Récupération des ferrailles et vieux papiers. — Le service de ramassage passera dans les rues de la commune mardi 5 mars, à partir de 9 h.

TOUFFLERS

Ramassage des ferrailles. — Le ramassage des vieilles ferrailles aura lieu ce vendredi à partir de 8 h., dans toutes les rues de la commune. Les habitants sont priés de déposer fer et fonte devant leurs habitations.

TOURCOING

Bureaux : Rue Fidèle-Lehoucq, 3, à TOURCOING. — Tél. : 8.85
Dépôt de vente : 14, rue Fidèle-Lehoucq

CARTES PROFESSIONNELLES SERVICE DU CHARBON

Les bureaux fonctionneront ce jour, de 8 h. 30 à 11 h. 30 et de 14 h. à 17 h. dans les quartiers suivants : Quartier No 1, Centre : Mairie annexe (Musée, 2, rue Paul Doumer), pour les personnes habitant les rues Léon Salembien, de la Maicense (de la rue Verte à la rue de la Belle-Vue) et place Max Cavell.

Quartier No 4, Croix-Rouge (école Maternelle, place de la Croix-Rouge) pour les personnes habitant la rue Colbert.

DISTRIBUTION DE MASQUES A GAZ

La distribution aux retardataires se continuera ce vendredi 1er mars (dernier délai), de 8 h. 15 à 11 h. 30 et de 14 h. 15 à 17 h. 30, salle publique de réunions, 3, rue Carnot, pour les personnes dont le nom (nom du mari pour la femme mariée) commence par E, F, G. Se munir de pièces d'identité.

AU SUJET DES ALLOCATIONS MILITAIRES

Le maire regrette profondément le retard apporté à la solution des demandes déposées depuis le 1er janvier, retard qui n'est pas imputable à ses services pourvus du personnel nécessaire.

Tous les dossiers sont constitués et adressés sans délai à l'Autorité Supérieure pour être soumis à l'examen des Commissions cantonales.

Celles-ci ont récemment effectué leurs travaux et continuent à fonctionner ; les décisions ne sauraient donc tarder à être communiquées aux intéressés.

DISTRIBUTION DES PRODUITS PÉTROLIERS

Les consommateurs dont les noms commencent par les lettres A. B. C. sont invités à retirer leurs bons aujourd'hui 1er mars, de 9 h. à 11 h. 30 et de 14 à 17 heures.

La remise des bons se fera contre la présentation de la carte grise ou d'une autorisation écrite. Les consommateurs doivent remettre les bons B non employés ainsi que les bons K périmés. Les retardataires seront servis jeudi 7 et jours suivants.

MATINÉE ARTISTIQUE

L'Harmonie municipale organise pour le dimanche 10 mars, à 14 h. 30, au Théâtre, une matinée artistique. Elle s'est assurée le concours d'artistes distingués qui interpréteront « Le Grillon du Foyer ».

Les membres qui n'ont point encore répondu à l'invitation adressée, sont priés de le faire d'urgence, la répartition des places devant avoir lieu incessamment.

Sociétés et Comités

COMBATTANTS REPUBLICAINS. — Dimanche 3 mars, à 10 h., réunion générale au siège « Maison des Amicales », 57, rue du Haze.

Me Permentier, avocat au Barreau de Lille, vice-président de la Fédération du Nord de l'Union Fédérale parlera des événements actuels.

Les cartes de 1940 seront à la disposition des adhérents (Elles sont remises gratuites aux mobilisés). Il ne sera pas envoyé de convocations à domicile.

AU CERCLE ORPHEONIQUE L'AMITIE DU BLANC-SEAU. — Dimanche 3 mars, à 10 h. 45, au local, Café de l'Amitié, 324, rue du Blanc-Seau, réunion hebdomadaire. Communications diverses par le président.

SYNDICAT DES PROPRIETAIRES. — Aujourd'hui 1er mars, de 16 h. à 18 h., au siège « Café de la Nouvelle Aventure », 50, rue du Château, remise des imprimés pour demandes d'exonération d'impôts. Inscription des nouveaux adhérents.

ANCIENS COMBATTANTS BELGES. — Dimanche 3 mars, permanence au siège, de 10 h. à 12 h. Les membres dépourvus de certificat de vie doivent s'inscrire afin de faire une demande globale. De service : MM. Meyns et Vandewecke.

MODERN'PING-PONG CLUB. — Equipe première : Dimanche 3 mars, à 10 h., match contre Saint-Sépulcre 1 sur table locale.

Equipe deux : Match à rejouer contre Crétinier (B.) sur table adverse.

LES VIEUX CADRES. — Les familles des mobilisés sont priées, en cas de changement d'adresse de leurs soldats, de passer au siège, 171, rue Nationale, dimanche 3 mars, à 10 h. 30, pour la réunion.

JEU DE FLECHETTES. — **Chez M. Emile Poblon**, 159, Boulevard de l'Egalité, dimanche 3 mars, à 16 h., partie revanche Omer-Poblon.

ETAT CIVIL

Naissances. — Annie Six, rue de Bouvines, 107.

Publications de mariages : Roger Warhem, tisserand, rue du Blanc-Seau, 104 et Clémence Veillant, à Wattrelos.

Décès : Charles Fremaul, 38 ans, rue d'Enghien, 13 ; Jean-Jacques Kerrinck, 3 mois, rue Petit Village, 117 ; Edouard Lemoing, 66 ans, rue de Metz, 2 ; Jean Leveuglin, 1 jour, chemin Watt, 144.

HALLUIN

En faveur des vieillards sans ressources. — Les membres de la Délégation spéciale et le Comité administratif du Bureau de bienfaisance ont décidé d'ouvrir une souscription publique en vue d'apporter une aide efficace aux vieillards n'ayant d'autres ressources que l'allocation prévue par la loi d'assistance obligatoire. Des lettres ont été adressées à toutes les personnalités susceptibles d'apporter leur obole.

Il est probable que certaines personnalités n'auront pas été sollicitées par suite d'oubli, elles voudront bien en assurer le Comité responsable et faire parvenir leur souscription à la Mairie, Salle des mariages, ou au Bureau de bienfaisance, rue Gustave Desmettre, 71.

Visite médicale des nourrissons. — Cette visite aura lieu ce vendredi à 15 h., au local habituel.

Etat civil. — Naissance : Denise Verbrugge, 35, rue H. Ghesquière.

MOUVAUX

Voiture et camion. — Jeudi, vers 11 h., une voiture appartenant à Mme Cornille, fermière, demeurant 310, rue de Tourcoing, à Mouvaux, était en stationnement en face du n. 79, boulevard de la Marne, à Mouvaux. Survint un lourd camion, qui écrasa littéralement l'automobile. Cet accident de la circulation ne provoque que des dégâts matériels, qui furent constatés par Me Gaillard, huissier à Roubaix.

Musique municipale. — Dimanche 3 mars, réunion de la Commission à 10 h. 30, au siège, Café de l'Harmonie, 104, rue de Lille.

Etat Civil. — Décès. — Gadenne Augustin, 81 ans, rue des Duriez, 12.

BONDUES

Récupération des ferrailles. — Le Comité d'entr'aide s'est réuni mercredi. Il adresse ses félicitations aux enfants qui ont commencé à rassembler le vieux fer et félicite les cultivateurs qui ont bien voulu accepter de mettre leurs équipages au service du Comité. Il a cru sage de ramasser en même temps que la ferraille les vieux chiffons (vêtements, linge inutilisable, etc.). Des voitures passeront dans tous les quartiers samedi matin. La première prendra la ferraille qui sera déposée à la Place, à la Payelle (ferme Picavet), au Mont et pour le Moulin Cardon à la ferme Dupire, rue des Ravennes. Le Comité demande aux personnes libres samedi de vouloir bien aider au chargement.

NEUVILLE-EN-FERRAIN

Allocations militaires. — Le paiement aura lieu au bureau de postes, lundi 4 mars, de 8 h. à midi pour les numéros 1 à 200 et mardi 5 mars de 8 h. à midi pour les numéros 201 à la fin.

Sapeurs Pompiers. — Réunion dimanche 3 mars à 9 h. au local, place R. Salengre pour les membres actifs et volontaires. Tous sans exception sont priés de se munir du livret militaire et fascicule.

Etat Civil. — Naissances : Joseph Semaille, rue de la Poste, 80 ; José Vanduynslaeger, Carrière du Purgatoire, 14.

MARCQ-EN-BARŒUL

Harmonie « Les Amis du Ploulch » — La commission de l'Harmonie « Les Amis du Ploulch » demande aux musiciens d'assister nombreux à la répétition générale du 3 mars à 11 h. 30.

Les cours de solfège reprendront le dimanche 10 mars, à 10 heures. Les parents désireux de faire suivre ces cours à leurs enfants, sont priés de les faire inscrire au siège. Dernier délai d'inscription, le dimanche 10 mars, à 11 heures.

Nous rappelons que ces cours sont absolument gratuits.

Un MARTINI...
C'est l'appétit garanti !

EN BELGIQUE

COMINES

Ligue du Coin de Terre. — Dimanche 3 mars, au local St-Chrysole, rue de Werwicq, distribution des semences ; paiement des cotisations arriérées. Une tombola pour les membres présents clôturera la réunion.

MOUSCRON

Train spécial pour les mobilisés. — Un train spécial quittera Mouscron ce vendredi, à 11 h., à destination de Saint-Nicolas.

Le chômage. — A ce jour, il y a en chômage dans la commune 2.500 hommes et 750 femmes.

A Herseaux : 425 hommes et 110 femmes.

COURTRAI

Mort subite. — L'agent de police Robert Gysselinck, 53 ans, est mort subitement à son domicile.

Chute grave. — Les époux Vandenberghe, habitant rue Longue-des-Pierres, avaient mis au lit le soir leur enfant, âgé de 5 ans. Quelque temps après ils entendaient le bruit d'une chute. Grande fut leur stupéfaction quand ils découvrirent le corps du garçonnet étendu. L'enfant s'était levé à leur insu et en jouant était tombé par la fenêtre d'une hauteur de 9 mètres.

On croit heureusement qu'il en rechappera.

COMMUNIQUÉS OFFICIELS DE LA PRÉFECTURE DU NORD

COMITÉ DÉPARTEMENTAL D'ACTION POUR L'ARMEMENT

LE DEVOIR DE L'ÉPARGNE EN FACE DE LA SOUSCRIPTION AUX BONS D'ARMEMENT

Pour avancer l'heure de la Victoire, la Gouvernement a décidé la mobilisation générale des forces morales, intellectuelles et économiques de la Nation.

Il a groupé, à cet effet, leurs représentants en un Comité National dont l'action s'exercera, en plein accord avec la Caisse autonome de la Défense Nationale.

Afin de rendre plus efficace encore la conjonction des bonnes volontés, il a décidé d'instituer, dans chaque Département, un Comité d'action pour l'Armement.

Ce Comité s'est réuni, pour la première fois, le 30 Janvier 1940, sous la présidence de Monsieur le Préfet du Nord.

A l'instar du Comité National, le Comité départemental d'action pour l'armement comprend, sans distinction de tendances politiques, les personnalités de la région les plus qualifiées, par leur autorité morale, pour réaliser l'union de tous les citoyens.

Des Comités d'arrondissement placés sous la présidence des Sous-Préfets, ont été tout récemment constitués.

Dans chaque Ville, dans chaque Village, des Comités locaux fonctionneront prochainement sous le patronage des Maires.

Bientôt, pour reprendre l'expression de Monsieur le Président du Conseil, toutes les forces morales et économiques du Département seront, pour hâter la Victoire, mobilisées au service du Pays.

Au premier rang de ces forces figurent, accumulées par de longs efforts, les ressources insoupçonnées de l'Epargne individuelle.

Cette épargne, que la « Fédération des porteurs de valeurs mobilières pour la défense de l'Epargne Française » a eu l'honneur, pendant le temps de paix, de défendre contre vents et marées, qu'elle s'est efforcée de préserver des coups dont elle était menacée, qu'elle n'a cessé d'encourager au mépris des dangers, cette épargne, nous avons le devoir de la mettre, aujourd'hui, au service de l'Etat pour les besoins de la Défense Nationale.

La guerre moderne impose l'emploi d'un matériel perfectionné, fréquemment renouvelé, et la mise en œuvre d'un outillage industriel excessivement important.

L'expérience démontre que tout accroissement de la force offensive et défensive de nos armées a pour effet certain d'économiser la vie de nos soldats, et d'écourter la guerre.

Quoiqu'il puisse en coûter, le pays a donc le devoir de tout mettre en œuvre pour porter au maximum leur potentiel d'armement.

Mais les ressources considérables qu'exige la réalisation d'un tel effort dépassent, de beaucoup, les forces contributives de la Nation :

Un canon de 75 coûte 300.000 frs ; une rafale de 75 contre avions, 4.000 frs ; un tir d'arrêt de cinq minutes sur un front d'un kilomètre, 300.000 frs.

Le matériel — canons, avant-trains, munitions, instrumente d'optique — d'un régiment d'artillerie de campagne représente 50 millions.

Un bataillon de chars lourds exige une dépense de 120 millions, et un cuirassé du type « Richelieu », de 2 milliards.

En une heure d'attaque, une division consomme 5 millions de munitions et d'essence.

Certain canon contre avions qui tirerait, sans discontinuer, à sa cadence la plus rapide, serait hors de service au bout de 12 minutes...

Pour faire face à ces énormes dépenses, l'Etat s'est donc vu dans l'obligation de faire appel à l'Epargne ; c'est elle qui doit alimenter d'une façon permanente les caisses du Trésor.

Grâce à la circulation de l'argent entre les particuliers et les caisses du Trésor, l'Etat pourra financer la guerre sans avoir recours, d'une façon massive, ni aux avances de la Banque de France, ni à la ruineuse inflation.

C'est précisément pour établir cette circulation et mobiliser la puissance financière du pays, qu'ont été créés, en Juin 1939, ces effets du Trésor, à court terme, qu'on a appelés les « Bons d'Armement ».

La souscription aux Bons d'Armement n'est pas seulement un devoir patriotique : c'est une opération intéressante, tant par le taux des intérêts dont ils sont productifs, que par la sécurité qu'ils offrent au point de vue de la conservation du patrimoine des épargnants.

S'il souscrit un Bon de 1.000 frs remboursable à 2 ans, l'épargnant ne verse qu'une somme de 930 frs ; la différence, soit 70 frs, représente l'intérêt du Bon, à raison de 3 frs 50 % pour 2 ans, calculé sur 1.000 francs ; or le souscripteur n'a décaissé que 930 frs qui vont lui rapporter 70 frs pour 2 ans, soit 35 frs par an.

L'intérêt réel représente donc, non pas 3.50 %, mais 3.76 %.

Pour un bon de 1.000 frs à un an, l'intérêt réel est de 3.10 %.

Et pour un bon de 1.000 frs. à six mois, il est de 2.56 %.

En un mot l'épargnant qui veut placer ses économies trouve, dans les Bons d'Armement, des titres qui lui procurent des revenus comparables à ceux des meilleures valeurs françaises.

On ne doit pas oublier, au surplus, que depuis l'accord du 4 Décembre 1939, il existe, pendant la durée des hostilités et les six mois qui suivront leur cessation, entre le franc et la livre sterling une étroite solidarité qui les garantit, l'un et l'autre, contre toute pression abusive du marché international des changes.

Au surplus l'accord tripartite ne constitue-t-il pas un facteur de régularité dudit marché.

Quant aux fluctuations de la Bourse, les Bons d'armement n'y sont que temporairement exposés, puisqu'ils sont remboursables au pair.

Le souscripteur échappera donc à la déception qu'éprouve un capitaliste lorsqu'il constate la dépréciation du capital qu'il a placé.

Dès lors, pourquoi « thésauriser » des billets de Banque, qui eux aussi, sont remboursables à leur valeur nominale, mais qui ne sont pas productifs d'intérêts ?

Mais dira-t-on, nul ne peut prévoir, au moment où il achète un bon, fût-ce à six mois, s'il aura pas besoin de réaliser son capital, avant l'échéance prévue.

La réponse est facile : on peut transformer les Bons en billets de Banque, quand on veut.

En effet, les Bons, dont l'échéance est égale ou inférieure à trois mois, sont admis à l'escompte par la Banque de France.

Les autres, dont l'échéance est plus lointaine, peuvent être vendus en Banque, ou remis à la Banque de France ou à tout autre Etablissement de crédit, en garantie d'avances.

La somme avancée par la Banque de France en échange du titre déposé, peut être de 85 %, ou de 90 % suivant la date de son échéance.

Faut-il insister sur l'avantage considérable que représente l'exonération totale d'impôt cédulaire et d'impôt général sur le revenu ?

Cette exonération accroît le rendement du Bon dans des proportions qui, pour certains, seront relativement considérables.

Enfin, les Bons pourront être, au choix de l'épargnant, délivrés sans frais, au porteur ou à ordre ; dans le premier cas, le souscripteur conserve l'anonymat ; dans le second, l'indication du nom du souscripteur garantit celui-ci contre les risques de perte ou de vol.

Tels sont les principaux caractères des Bons d'armement, dont on peut dire qu'ils procurent à l'Epargne, dans les circonstances actuelles, le maximum de rendement, en même temps que le maximum de sécurité.

Comme il existe, pour les petites bourses, des coupures de 500 frs et de 1.000 frs, aucuns épargnant ne saurait invoquer d'excuse valable pour se soustraire au devoir national qui s'impose.

Nul n'a mieux montré la voie de ce devoir à l'Epargne française que Clemenceau, lorsqu'il s'écriait, en 1918 : « Qui donc oserait se lever dans l'éclat de sa honte et dire : « J'atend, ce sera pour une autre fois, car il mentirait, celui-là, il mentirait à sa race, à son peuple, à son foyer même, puisque, selon la juste et accablante parole de Ribot, son épargne déshonorée ne pourrait être que la rançon de la défaite, au lieu du prix de la Victoire dont une heure fortuna lui offre la chance, en ce jour ».

Que dans un coude-à-coude irrésistible, les épargnants souscrivent aux Bons d'Armement.

Ils sauveront, en l'honorant, le fruit de leur travail et prendront, modestement mais très efficacement, leur part à la lutte gigantesque dans laquelle la France est engagée : « pour le respect de la dignité humaine et la liberté du monde ».

Edouard MARTIN
Président du Comité du Nord de la Fédération des porteurs de valeurs mobilières pour la défense de l'Epargne Française,
Secrétaire Général du Comité Départemental d'Action pour l'Armement.

COMMISSION DÉPARTEMENTALE

Séance du 28 février 1940

La Commission Départementale du Nord s'est réunie à la Préfecture le Mercredi 28 Février 1940, sous la présidence de M. Ernest COUTEAUX, président.

Sont présents : MM. Descamps, Vice-Président ; Brachelet, secrétaire ; Constant, Guillemain, Houillon, Machy et Watine.

M. Fernand Carles, Préfet du Nord, assiste à la séance.

Après l'adoption du procès-verbal de la réunion du 14 Février 1940, la Commission statue sur les affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance. Elle arrête les solutions ci-après :

Acte est donné à M. le Préfet de la communication de l'état des mandatements de subventions aux organismes de secours aux chômeurs.

La Commission approuve le programme des travaux à entreprendre en 1940, sur le réseau départemental exploité par la Société l'Electricité Lille-Roubaix-Tourcoing, au titre du protocole passé avec le Département en 1938.

La Commission adopte les projets dressés par MM. les Ingénieurs du Service Vicinal en ce qui concerne :

— Chemin départemental No 32 : Construction d'une déviation à l'emplacement de la station de Marcilles. Ouverture et classement.

— Chemin départemental No 36 : Alignement dans la traversée de Linselles.

— Chemin départemental No 80 : Déclassement d'une partie dudit chemin.

— Chemins V. O. 3 et 4 de la Commune de Bousignies : Classement d'une partie de ces chemins.

— C. V. O 12 : Classement d'une partie dudit Chemin.

La Commission habilite des Communes des Arrondissements de Lille, Dunkerque, Cambrai et Valenciennes à remplacer par une taxe vicinale tout ou partie des prestations qu'elles sont tenues de voter pour les chemins vicinaux.

Elle approuve l'exécution de travaux de menu entretien dans les bâtiments départementaux et l'achat d'objets mobiliers.

Approbation est donnée à des marchés afférents à la fourniture de produits nécessaires aux services départementaux de désinfection.

La Commission autorise la vente de papiers périmés provenant d'Etablissements départementaux.

Elle approuve les décisions portant allocation de secours exceptionnels préventifs d'abandon d'enfants.

Accorde des fractions de bourse à des élèves appartenant à des établissements d'enseignement du second degré et autorise des transferts de bourses.

Le budget de l'Office des Habitations à Bon Marché pour 1940 est approuvé.

Déchéance de conseillers municipaux communistes

Le Conseil interdépartemental de Préfectures du Nord et du Pas-de-Calais, sur requêtes introduites par le Préfet du Nord, a constaté la déchéance de leur mandat électif, en exécution de la loi du 20 Janvier 1940, de Conseiller municipal des Communes de :

Hasnon (21) — Petite-Forêt (16) — Aulnoye (23) — Monchecourt (4) — Marcq-en-Ostrevent (2) — Denain (13) — Douchy (17) — Hasnon (21) — Petite-Forêt (16).

Sont également déchus de leur mandat, des conseillers municipaux de : Hérin (15), Merly (17), Onnaing (18), Querouble (17).

Carte de circulation frontalière

La Préfecture du Nord nous communique un arrêté dont voici les trois premiers articles :

Art. 1er. — Tout employeur est tenu de retirer la carte de circulation frontalière à l'ouvrier qui cesse d'être occupé chez lui.

Art. 2. — Cette carte est transmise par l'employeur à la Préfecture du Nord (4e Division).

Art. 3. — L'ouvrier qui a fait l'objet du retrait de sa carte doit se présenter, avec le bulletin de cessation de travail, délivré par l'employeur, au Commissaire de Police de la résidence de ce dernier ou au Poste de Gendermerie le plus proche pour obtenir un sauf-conduit qui lui permettra de regagner la frontière belge.

DANS LA RÉGION

L'EFFROYABLE CRIME de Mons-en-Barœul

Dans nos éditions d'hier et d'avant-hier nous avons donné tous détails sur l'horrible forfait commis par le jeune dévoyé René Walcke, le monstrueux « parricide » qui n'hésita point, d'assassiner sa bonne et brave maman pour satisfaire ses bas instincts contre lesquels le chef de famille et la malheureuse victime luttèrent en vain et sans relâche pour remettre dans le droit chemin un fils issu pourtant d'une famille estimée, honnête et respectée.

Hier, les policiers ont poursuivi leur enquête dans le but de définir la « vie privée » de l'ignoble meurtrier. Est-il besoin de dire que celle-ci se révèle des plus scabreuses ?

A ce sujet, MM. Basilaire, commissaire central de Lille, et Sandras, commissaire-chef de la Sûreté, connaissaient la regrettable moralité de ce triste personnage qu'ils firent conduire récemment à Loos.

Bref, M. Coquet, commissaire adjoint de la Police Mobile, et ses collaborateurs MM. les Inspecteurs Alexandre et Lagarrigue ont poursuivi leur enquête, cependant que M. Tomasi, commissaire divisionnaire de la 2e Brigade de la P.M., ne manquait pas de relever l'âge — fait fort important — de l'inculpé, qui est entré dans sa dix-neuvième année le 25 janvier dernier.

En effet, René Walcke est maintenant passible de la Cour d'Assises au lieu du Tribunal correctionnel pour enfants s'il avait eu 18 ans.

COUR D'ASSISES DU NORD

LISTE DES JURÉS

Voici la liste des jurés titulaires et supplémentaires appelés à siéger à la session ordinaire des Assises du département du Nord, qui s'ouvrira au Palais de Justice de Douai, lundi 8 avril à midi.

I. — *Jurés titulaires :* 1. Marcel Pelletier, retraité à Saint-Souplet ; 2. Victor Beaurepaire, comptable à Péronchies ; 3. Albert Lecroart, peintre à Wattrelos ; 4. Joseph Bernard, cultivateur à Mons-en-Pévèle ; 5. Alphonse Glorieux, sculpteur à La Madeleine ; 6. Louis Blanckaert, professeur à Dunkerque ; 7. Gaston Tricart, entrepreneur à Odomez ; 8. Adolphe Delos, industriel à Saint-Amand ; 9. Léon Corbeau, propriétaire à St-Aubin ; 10. Léon Lannoy, propriétaire à Condé ; 11. Paul Lapouille, rentier à Winnezeele ; 12. Adrien Delater, propriétaire à Bollezeele ; 13. Arthur Debyser, maire à Petite-Synthe ; 14. André Hecht, ingénieur à Lille ; 15. Jean-Baptiste Dubus, retraité à Roubaix ; 16. Auguste Delecroix, négociant à Beuvry ; 17. Etienne Chuin, commerçant à Roubaix ; 18. André Goetghebeur, négociant à Marchiennes ; 19. Elie Lorthiois, chef de service à Lille ; 20. Henri Cholet, monteur à Lille ; 21. Carlos Frelon, rentier à Haulchin ; 22. Léon Wimille, négociant à Dunkerque ; 23. Georges Humez, ajusteur à Lezennes ; 24. Georges Delmaere, retraité à Bergues ; 25. Jérôme Malard, retraité à Wallers ; 26. Paul Castelain, négociant à Tourcoing ; 27. Albert Gillot, meunier à Vieux-Reng ; 28. Georges Grenier, négociant à Lille ; 29. Paul Laigle, retraité à Beauvois ; 30. Louis Hélin, cultivateur à Camphin-en-Carembault ; 31. Edmond Désir, mécanicien à Ronchin ; 32. Georges Chardon, bijoutier à Lille ; 33. Jules Basin, constructeur à Bertry ; 34. Paul Vennin, négociant à La Chapelle d'Armentières ; 35. Victor Cotreel, retraité à Steenworde ; 36. Léon Lallemand, rentier